



Groupement : bougeons ensemble, bougeons maintenant !



La performance énergétique des bâtiments se traite globalement :
c'est en groupe qu'on la construit !

Coordination : MEF du Cotentin dans le cadre du projet « Maison de l'Emploi et Développement Durable ».

Une opération collective :





Le Plan bâtiment Grenelle

En France, le secteur du bâtiment représente 43 % de la consommation énergétique totale et 23 % des émissions de CO₂. Ce secteur va devoir répondre aux objectifs ambitieux fixés par le Grenelle de l'Environnement :

- réduire de 38 % la consommation énergétique moyenne des bâtiments d'ici 2020,
- construire 100 % des bâtiments avec une consommation en énergie primaire inférieure en moyenne à 50 kWh/m².an à partir du 1^{er} janvier 2013 (ce qui correspond à la réglementation thermique 2012),
- construire 100 % des bâtiments à énergie positive, à partir de 2020.

Le plus gros chantier est celui de la rénovation

A l'avenir, les aides publiques (crédit d'impôts, prêts à taux réduits) seront liées à un bouquet de travaux de rénovation. Ces aides seront par ailleurs adossées à l'exigence de faire appel à des professionnels de l'efficacité énergétique.

Les opportunités de travaux liés à la Performance énergétique et environnementale **augmenteront fortement dans les années futures**. En France, le nombre d'emplois dans le secteur des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique des logements devrait doubler entre 2006 et 2012 (source ADEME).



LES CHIFFRES POUR LE TERRITOIRE DU COTENTIN

Enquête menée par la Cellule Economique Régionale de la Construction en décembre 2010

817 entreprises de bâtiment

41 % d'artisans seuls

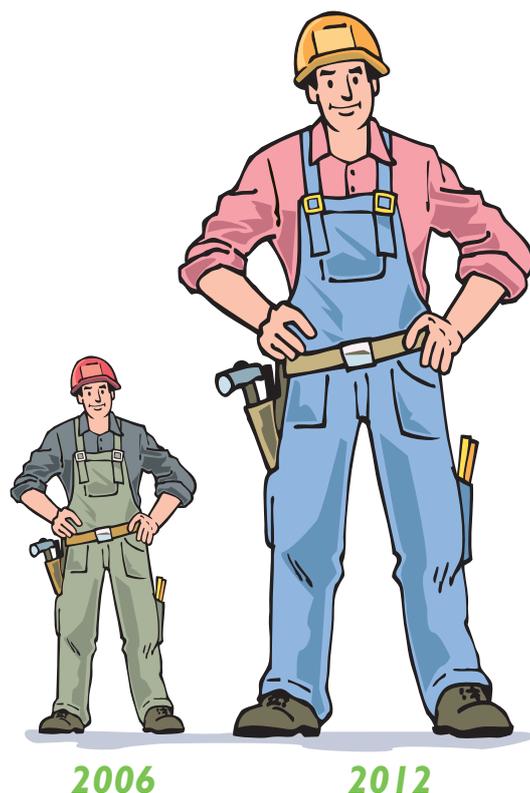
86 % des entreprises ont - de 10 salariés

4 640 salariés

Le marché de la rénovation est estimé à 2,14 milliards d'€uros + de 50% de ce gisement est en maison individuelle

Moins d'1/3 des artisans seuls s'estiment suffisamment informés sur la Réglementation Thermique et les référentiels de rénovation thermique du bâti ancien

Sur le Cotentin, les travaux liés à la performance énergétique devraient occuper 56 % des emplois de production en 2014 alors qu'ils en occupent à peine 20 % actuellement.



2006

2012



Les avantages d'une stratégie d'offre globale

La rénovation énergétique des bâtiments ne s'improvise pas et les nouvelles exigences thermiques replacent le savoir-faire au cœur des métiers du bâtiment. Elle nécessite aussi une bonne coordination entre les différents corps de métiers intervenant sur les chantiers de tailles auxquelles ils n'auraient pas pu répondre seuls. Apporter un conseil global en matière de rénovation thermique au client sera un plus pour les entreprises positionnées sur ce marché.

La stratégie d'offre globale n'est actuellement développée que par peu d'entreprises. Pour un certain nombre de spécialistes d'un corps de métiers, il peut être ainsi opportun de se regrouper pour aborder ce marché et offrir du conseil et une offre complète aux clients. Coopérative, Groupement momentané, GIE, ... bien des solutions existent selon les statuts, les marchés et les motivations des entreprises.



Comment se former ?

Si vous êtes intéressés par l'organisation en groupement d'entreprises complémentaires, des formations telles que FEE Bat existent. Elles permettent notamment d'appréhender les différentes étapes de constitution d'un groupement (le marché, la zone d'activité, la complémentarité, les formes juridiques...).

Un exemple de formation : FEE Bat module 4

Pour adopter ce mode de fonctionnement et ces nouvelles offres, il est indispensable de se former. Le module 4 de FEE Bat est un bon exemple d'outil à votre disposition pour apprendre à porter l'offre globale d'amélioration énergétique.



www.feebat.org

Des financements exceptionnels existent pour cette formation. Les organismes de formation suivants traiteront vos demandes :

- IFRB Manche 02 33 01 60 50
- ANOFAB Manche 02 31 47 97 57
- AFPA Basse-Normandie 06 62 41 58 00
- IFRB Calvados 02 31 27 70 86
- KHEOPS Orne 02 33 29 17 11



En savoir plus :

Maison de l'emploi et de la formation

M. Michel DUBOIS

Tél 02 33 01 64 56

mdubois@mef-cotentin.fr

FEE Bat : module 4

■ Finalités

- Proposer aux clients une offre globale d'amélioration énergétique y compris pour des types de travaux ou partie d'ouvrage sur lesquels ils n'interviennent pas directement
- S'organiser afin de mettre en œuvre une offre globale de travaux d'amélioration énergétique intégrant plusieurs corps de métiers
- S'intégrer avec succès dans des groupements en maîtrisant le fonctionnement

■ Le Programme

Module 4.1 (2 jours) :

Exploiter les résultats de l'évaluation thermique pour porter l'offre globale d'amélioration énergétique des bâtiments résidentiels.

- Exploiter l'évaluation thermique
- Savoir vendre une offre globale
- Savoir ce qu'est une offre globale de travaux, son déroulé et jusqu'où les entreprises peuvent aller, ou ce qu'elles peuvent proposer en option
- Etablir une évaluation thermique et énergétique d'un bâtiment (rappels et vérification des pré-requis)

Module 4.2 (1 jour) :

S'organiser juridiquement pour commercialiser et réaliser les travaux d'amélioration énergétique des bâtiments résidentiels

- Maîtriser les aspects juridiques afin d'élaborer et réaliser les différentes solutions, avec d'autres entreprises.
- Comment se grouper : les différentes formes de groupement
- Rôle et missions de l'interlocuteur unique
- Conditions de la co-traitance et de la sous-traitance
- Responsabilités et assurances à souscrire
- Maîtriser l'organisation et la planification du chantier
- Management des entreprises intervenant sur le chantier
- La sécurité sur le chantier

■ Pour qui ?

- Chefs d'entreprise
- Artisans
- Chargés d'affaires

■ Pré-requis ?

- Avoir suivi FEE Bat 1 et 2
- Posséder un outil d'évaluation de l'amélioration énergétique des bâtiments résidentiels existants
- Maîtriser un outil d'évaluation de l'amélioration énergétique des bâtiments résidentiels existants



DIRECTION RÉGIONALE
BASSE-NORMANDIE

